

PONTS

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M RENOUEV Aurélien, Maire.

Présents : Aurélien RENOUEV, Maire, Sophie MASSON, Michel LUCAS, Marie DUQUESNOY (procuration donnée à Aurélien RENOUEV), Serge ALLAIN (procuration donnée à Elodie BRIANT), Dominique CHEVAL, Stéphane LEBEURRIER, Elodie BRILLANT, Stéphanie MEYER, Thomas CHAUVIERE, Romain COSTILS, Mélanie DEBIEU, Peggy MORICE et Anne-Charlotte LEBARBIER.

Absents (excusés) : Christophe BAILLARD.

Membres en exercice : 15

Nombre de pouvoirs : 2

Membres présents : 12

Membres votants : 14

Convocation : 20/04/2026

Secrétaire de séance : Dominique CHEVAL

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 30 MARS 2026

(2026-25)

Vote : Pour= 14 , contre = 0 , abstention = 0 la délibération est adoptée

AFFECTATION DU RESULTAT 2025

(2026-26)

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	34 387,36 €		143 329,01 €	243 606,00 € 65 724,00 €	-177 882,00 €	- 165,63 €
FONCT	357 231,60 €	168 480,64 €	114 786,40 €			303 537,36 €
	168 480,64	188 750,96	481 253,73			303 371,73

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	303 537,36 €
Report d'investissement (001)	
001 dépenses d'investissement	
001 recettes d'investissement	177 716,37 €
Affectation obligatoire :	165,63 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	303 371,73 €
Total affecté au c/ 1068 :	165,63 €

Vote : Pour= 14 , contre = 0 , abstention = 0 la délibération est adoptée

VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2026

(2026-27)

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition votés en 2025 à savoir

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,31 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25,17%

Taxe d'habitation : 10,90 %

Le Conseil Municipal,

DECIDE DE FIXER les taux des taxes directes locales sur l'ensemble du périmètre de la commune de la façon suivante :

- Taxe foncière bâti 35,31 %

- Taxe foncière non bâti 25,17 %

- Taxe d'habitation 10,90 %

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de la DDFIP.

Vote : Pour= 14 , contre = 0 , abstention = 0 la délibération est adoptée

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

(2026-28)

Monsieur le Maire présente le budget de l'exercice 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **716 086,73 €** en section de fonctionnement et à **305 968,00 €** en section d'investissement selon détail ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

011 Charges générales	364 262,73 €
012 Charges de personnel	147 000,00 €
014 Atténuation de produits	600,00 €
65 Autres charges de gestion courante	140 500,00 €
66 Charges financières	4 605,00 €
67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68 (dont 681) Dotations provisions	107,00 €
023 Virement à la section d'investissement	58 012,00 €
Total	716 086,73 €

RECETTES

002 Excédent reporté	303 371,73 €
013 Atténuation de charges	5 800,00 €
70 Produits des services	8 300,00 €
73 Impôts et taxes hors fiscalité locale	91 932,00 €
731 Fiscalité locale	201 465,00 €
74 Dotations et participations	90 018,00 €
75 Autres produits	14 200,00 €
77 Produits exceptionnels (773)	1 000,00 €
	€
Total	716 086,73 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES

20 (hors 204) Immobilisations incorporelles	3 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	35 000,00 €
164 Emprunts et dettes assimilées	24 012,00 €
165 Cautions	350,00 €
Restes à réaliser	243 606,00 €
Total	305 968,00 €

RECETTES

001 Excédent reporté	177 716,37 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	165,63 €
10 Dotation fonds divers hors 1068	4 000,00 €
165 Cautions reçues	350,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	58 012,00 €
Restes à réaliser	65 724,00 €
Total	305 968,00 €

Vote : Pour= 14 , contre = 0 , abstention = 0 la délibération est adoptée

VOTE DU TAUX DE FONGIBILITE 2026 (2026-29)

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la M57, le conseil municipal doit voter les taux de fongibilité pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.. Il permet à Monsieur Le Maire de procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre (hors chapitre 012) au sein des sections sans effectuer des demandes modificatives. Le taux maximum autorisé est de 7.5% pour chacune des sections.

Le maire rappelle qu'il est tenu d'informer le conseil municipal des virements de crédits qu'il serait amené à réaliser.

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote les taux suivants

Pour la section de fonctionnement : 7.5%

Pour la section d'investissement : 7.5%

Vote : Pour= 14 , contre = 0 , abstention = 0 la délibération est adoptée

INDEMNITE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE 2026 (2026-30)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et L 2511-35.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au conseiller municipal délégué, étant entendu que des crédits nécessaires seront prévus au budget communal et dans le respect de l'enveloppe constituée par les indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à compter du 1^{er} mai 2026 de fixer le taux de l'indemnité pour l'exercice des fonctions de Conseil Municipal délégué au Maire à :
4 % de l'indice de référence majoré 835 en vigueur à ce jour (Population 719 habitants)

Vote : Pour= 14 , contre = 0 , abstention = 0 la délibération est adoptée

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (2026-31)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un montant prévisionnel de 10 000 € est inscrit au compte 65748 du budget 2025 pour pouvoir mandater le versement de subventions aux associations. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer ultérieurement pour attribuer ces subventions.

Le Conseil Municipal,

REPORTE l'attribution de subventions aux associations à une séance ultérieure de l'assemblée délibérante.

Vote : Pour= 14 , contre = 0 , abstention = 0 la délibération est adoptée

SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION FESTI'PONTS (2026-32)

Monsieur le Maire propose de verser une subvention complémentaire à l'association de Festi'ponts de 4 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de verser une subvention de 4 000 € à l'association de Festi'ponts

Vote : Pour= 14 , contre = 0 , abstention = 0 la délibération est adoptée

**FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2026 (FSL)
(2026-33)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de participation financière au Fonds de Solidarité Logement transmise par Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Manche. L'objectif de ce fonds est d'aider les personnes défavorisées à accéder ou à se maintenir dans un logement décent. C'est également un dispositif pour lutter contre la précarité énergétique.

La participation est de 0.60 € par habitant pour une commune de moins de 2000 habitants.

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'adhérer au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2026 pour la somme de 406.80 €.

Vote : Pour= 14 , contre = 0 , abstention = 0 la délibération est adoptée

**ADHESION AU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDES AUX JEUNES 2026 (FAJ)
(2026-34)**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la demande de participation financière au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FAJ) émanant de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Manche. L'objectif de ce fonds est de contribuer à l'autonomie des jeunes de moins de 25 ans en les soutenant financièrement dans les moments difficiles de leur parcours.

La participation est de 0.23 € par habitant.

Le Conseil Municipal,

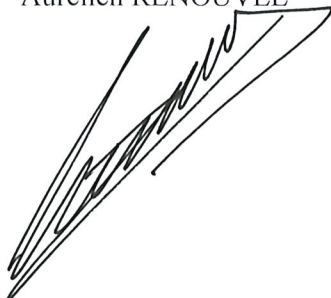
DECIDE d'adhérer au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes pour l'année 2026 pour la somme de 203.40 €.

Vote : Pour= 14 , contre = 0 , abstention = 0 la délibération est adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Le Maire,

Aurélien RENOUVEL



Le Secrétaire de séance,

Dominique CHEVAL

